



Paniers de NOËL 2021

Dans notre quartier où se côtoient des résidences luxueuses et des logements insalubres, des jeunes et des moins jeunes ont besoin de notre soutien, d'un peu de joie, au moins à Noël... Pouvons-nous le leur refuser?

La nourriture: une priorité!



La prochaine fois que vous allez faire des emplettes, voici ce dont ils ont besoin:

- Boîtes de conserve: fruits, légumes, compotes...;
- Pâtes alimentaires, riz, soupes variées;
- Nourriture pour bébés;
- Céréales, confitures, beurre d'arachide, Nutella, caramel;
- Sucre, cassonade, farine, miel, sirop d'érable, sel, poivre, épices, marinades, ketchup;
- Biscuits, barres tendres, maïs soufflé, chocolat au lait ou noir;
- Desserts: gâteaux, chocolat, fruits séchés, friandises de Noël, etc.;
- Produits d'hygiène personnelle.

MERCI DE LEUR PART

Du 22 novembre au
10 décembre 2021

Don en argent

Vous n'avez pas le temps d'aller magasiner?

Vous pouvez nous faire un don en argent. Cela nous permettra d'acheter de la nourriture supplémentaire ou d'aider à payer le chauffage de certaines familles.

Pour tout don supérieur à 20\$, nous pouvons faire un reçu de charité à toute personne qui en fera la demande. Voici la procédure à suivre:

- Faire un chèque de plus de 20\$ à l'ordre de « Soeurs de Sainte Marcelline »
- Le mettre dans une enveloppe en indiquant clairement sur celle-ci: « Paniers de Noël ».
- Préciser clairement le nom et l'adresse de la personne à qui faire le reçu.
- Donner l'enveloppe à votre enfant pour qu'il la remette à son professeur ou à la réception du Collège.

